DISPOSITIF PERMIS CITOYEN BEAUVAIS

La ville de Beauvais octroie une aide de 500 € (sous conditions) aux jeunes de 18 à 25 ans pour passer leur permis en échange d'une "mission citoyenne" de 70 à 105 heures au service de la collectivité. Il est possible de profiter de 250 € en plus contre 35 heures de bénévolat supplémentaire. Le jeune doit être en capacité de financer les frais d'incription en auto-école.

Ce dispositif s'adresse :

aux jeunes résidant à Beauvais depuis plus d'un an,
demandeurs d'emploi,
en formation professionnelle,
lycéens,
étudiants
ou encore les personnes travaillant moins de 20 h par semaine.

L'aide est versée à l'auto école. Le dossier est à retirer au Blog46 - 46 rue Jules-Ferry 60000 Beauvais

https://www.beauvaisis.fr/vie-pratique/jeunesse/service-jeunesse-16-25-ans/mobilite/

Ville de Beauvais - Blog 46:
46 rue Jules Ferry
60000 - Beauvais
http://www.beauvais.fr/docs/actualites/1409-permis-citoyen.pdf